



Syndicat  
des cadres supérieurs  
des Finances publiques

## ***LIMINAIRE au GT du 5 avril 2017 relatif au calendrier des mouvements comptables***

Monsieur le Président,

vous nous réunissez aujourd'hui pour examiner des propositions d'évolution du calendrier des mouvements comptables.

Nous vous le disons clairement : nous ne comprenons pas l'empressement de l'Administration sur ce point, d'autant que les motivations mises en avant ne résultent pas d'un constat partagé.

Nous voulons bien entendre que le séquençage actuel des CAP constitue une charge de travail très importante pour les services RH de la direction générale et qu'il entraîne des vacances sur les emplois administratifs.

Cependant, l'organisation actuelle garantit des vacances courtes sur les postes comptables tout en permettant aux représentants du personnel d'exercer leur mandat.

Le mouvement unique ne peut en aucun cas permettre de mettre fin aux limitations de mouvements pour les cadres que vous évoquez dans votre état des lieux. Le blocage actuel résulte plus des règles de nominations sur les postes comptables qui doivent être revues en profondeur que du calendrier des CAP.

La proposition de mouvement unique, si elle répond à la problématique des vacances sur les emplois administratifs risque d'engendrer des intérim de longue durée sur les postes.

En effet, nous constatons les difficultés à prévoir suffisamment tôt et de manière fiable les dates de départ à la retraite des agents et des cadres.

Il est donc illusoire de penser que la direction disposera aux dates envisagées des CAP de la visibilité pour l'année suivante dans sa totalité

En ce qui concerne les parcours de formation, si cette proposition peut apporter une nette amélioration pour les cadres prenant leur poste au second semestre - pour autant qu'ils soient autorisés à suivre un parcours de formation par anticipation de leur futur poste -, il n'en est rien pour les cadres qui seraient amenés à prendre leur poste sur le premier semestre.

A ce sujet, le laps de temps envisagé entre les dates de CAP et de prises de postes ne sont pas acceptables dès lors que les postes seraient vacants à la date de CAP ou peu de temps après la tenue de la CAP.

Le projet de tenir une CAP unique nous paraît par ailleurs compliqué.

Enfin, et le sujet n'est pas des moindres, la possibilité de laisser le choix aux directeurs d'organiser des mouvements locaux n'est pas acceptable.

Tout d'abord, nous remarquons qu'elle constituerait une réponse à l'impossibilité d'avoir une visibilité sur une année lors de la préparation de la CAP unique. En effet, ces mouvements sont envisagés entre juin et septembre **"pour des vacances N"**.

Par ailleurs, cette proposition manque cruellement d'un cadre de mise en oeuvre et nie totalement le rôle des représentants du personnels. Vous parlez d**"examen"** mais dans les faits les CAP deviendraient des chambres d'enregistrement de décisions sur lesquels elles ne pourraient avoir quelque mot à dire, y compris lorsque ces mouvements seraient effectués pour des **"vacances certaines N+1"**.

Monsieur le Président, vous le voyez, les propositions de l'Administration ne sont pas acceptables et, nous pouvons vous le dire incompréhensibles pour les cadres.

C'est la raison pour laquelle le SCSFIP ne peut les accepter.